

**L'EXIL  
DES MONARQUES**



Sous la direction de  
Hélène Becquet

**L'EXIL  
DES MONARQUES**

Entre abdications et désirs de pouvoir

**ARMAND COLIN**

Frise chronologique : © Philippe Paraire

Mise en page : Belle Page

**NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :**



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Armand Colin, 2024

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur

11, rue Paul-Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-200-63767-5

# Sommaire

Avant-propos.....	7
Un exil inaugural : Louis XVIII..... par Maria Sofia Mormile.....	17
Napoléon : l'exil comme bataille..... par Vincent Haegele.....	35
Napoléon II : un destin brisé..... par Lætitia de Witt.....	55
L'exil sans retour : Charles X et « Louis XIX »..... par Pierre Morel.....	75
Louis-Philippe et le comte de Paris : une recomposition de l'orléanisme..... par Grégoire Franconie.....	97
Louis-Napoléon Bonaparte, une vie d'exils..... par Juliette Glikman.....	117
Le comte de Chambord, l'homme d'un principe..... par Hélène Becquet.....	139
Les derniers Bonaparte : du Prince impérial au prince Louis, princes et principes plébiscitaires..... par Maxime Michelet.....	161
La fin de la prétendance : du duc d'Orléans au second comte de Paris, trois acteurs pour un même rôle..... par Bruno Goyet.....	187
Conclusion.....	213
Notes.....	215
Arbres généalogiques.....	220
Bibliographie.....	229
Notices biographiques des auteurs.....	235



## Avant-propos

« Je l'avais dit : la monarchie s'en allait et  
l'on se mettait à la fenêtre pour la voir passer<sup>1</sup>. »

François-René de Chateaubriand,  
*Mémoires d'outre-tombe.*

L'instabilité politique du XIX<sup>e</sup> siècle français se traduit, entre autres choses, par l'accroissement du nombre d'exilés. Royalistes, bonapartistes, républicains partent tour à tour ou en même temps vers des destinations le plus souvent européennes, comme la Grande-Bretagne, fort prisée des réfugiés politiques, mais aussi extra-européennes, comme les États-Unis ou les États nouvellement indépendants d'Amérique du Sud. Les monarques constituent une catégorie spécifique de ces exilés politiques. Entre 1795, date du théorique avènement au trône de Louis XVIII, et la levée de la dernière loi d'exil en 1950, ce sont une quinzaine de monarques qui ont vécu une portion plus ou moins considérable de leur vie en exil. Si nous avons choisi de conserver dans notre propos le terme de « monarques » pour tous ces princes exilés, il faut d'emblée préciser que ces princes n'ont pas tous été des souverains régnants. Ce n'est le cas que de cinq d'entre eux. Napoléon I<sup>er</sup>, Charles X, Louis-Philippe ont connu l'exil après avoir régné plusieurs années sur le pays, chassés de leur trône par la guerre ou une révolution. Louis XVIII est devenu prétendant au trône de France en 1795, alors qu'il était déjà exilé, puis il y a accédé en 1814. Napoléon III, exilé depuis 1815, devenu le seul prétendant bonapartiste en 1846, se lance dans la conquête du pouvoir à la faveur de la révolution de 1848.

Tous les autres princes sont des monarques putatifs, qui n'ont régné qu'en exil et uniquement pour leurs partisans. Ils ont été prétendants toute leur vie, même si certains, comme le comte de Chambord, ne prisaien guère le terme.

L'exil royal n'est ni une spécificité du XIX<sup>e</sup> siècle ni une spécificité française. Sans dresser une liste exhaustive des dynasties déchues, il suffit de rappeler le cas des Stuarts britanniques, auxquels la famille de Charles X a d'ailleurs été fréquemment comparée. La famille du roi d'Angleterre Charles I<sup>er</sup> Stuart part en exil au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, chassée par la guerre civile, séjourne aux Provinces-Unies, aux Pays-Bas espagnols, en France jusqu'en 1660, date à laquelle le fils aîné de Charles I<sup>er</sup>, Charles II, est restauré. Puis, Jacques II, fils cadet de Charles I<sup>er</sup>, est écarté à son tour en 1688 au cours de la Glorieuse Révolution. Ses descendants vivent en exil d'abord en France puis à Rome. Le XIX<sup>e</sup> siècle, siècle des révolutions, voit cependant se multiplier les exils dynastiques au fil des bouleversements politiques de l'Europe : les maisons de Savoie, de Bourbon-Parme, de Bourbon-des-Deux-Siciles, de Bourbon-Espagne, de Portugal, d'Autriche connaissent des exils répétés dans un premier temps temporaires, avant d'être le plus souvent définitifs. Les monarques exilés français, s'ils inaugurent cette période d'émigration massive des princes, ne constituent, passé le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, plus guère des exceptions.

L'originalité du cas français tient au fait que ces exilés sont issus de trois dynasties différentes : les Bourbons de la branche aînée, héritière directe de la lignée pluriséculaire des rois de France, les Orléans, branche cadette des Bourbons, qui accède au trône en 1830 avec la révolution de Juillet, et les Bonaparte, dynastie nouvelle directement issue de la Révolution. À certaines périodes, plusieurs princes se retrouvent donc en exil en même temps, aspirant tous à gouverner le même pays, mais avec un programme différent. Chacun d'entre eux défend une certaine conception de la monarchie en France, non réductible à celle de ses adversaires et dont il tire sa légitimité. La



branche aînée des Bourbons représente un royalisme catholique et contre-révolutionnaire. Les deux autres dynasties proposent chacune une synthèse entre l'Ancien Régime et la Révolution, qui repose sur la tradition parlementaire pour les Orléans et sur une tradition mêlant pouvoir personnel autoritaire et souveraineté du peuple dans le cas des Bonaparte.

À ces trois dynasties, on pourrait encore en ajouter deux autres. À la mort du comte de Chambord, petit-fils de Charles X, en 1883, une partie des légitimistes reporte son allégeance sur la branche aînée des Bourbons d'Espagne, et non sur la dynastie d'Orléans, arguant du fait que les membres de la branche espagnole sont les plus proches parents en ligne masculine du comte de Chambord. Or, ces princes de la branche aînée des Bourbons d'Espagne sont aussi prétendants au trône espagnol. Ils descendent de Don Carlos, frère du roi Ferdinand VII, qui avait refusé en 1833 de laisser sa nièce Isabelle II ceindre la couronne. Nous les excluons cependant de notre propos dans la mesure où les carlistes n'ont jamais été inquiétés par les lois d'exil qui ont frappé les autres dynasties. Ils restent prétendants espagnols avant d'être prétendants français aux yeux de la loi française et pour la majorité des monarchistes français.

Il y a enfin le cas limite des naundorffistes, lignée de Guillaume Naundorff qui a toujours prétendu être Louis XVII échappé du Temple. Naundorff a été accueilli en Angleterre puis aux Pays-Bas, où il a reçu l'autorisation de porter le nom de Bourbon. Ses descendants ont maintenu la tradition, se regardant comme les véritables héritiers de la couronne de France. Le courant est cependant trop marginal pour entrer dans une typologie commune avec les autres. Nous en resterons donc à trois dynasties exilées, les trois dynasties qui ont marqué de leur empreinte l'histoire politique française du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exil n'est cependant pas la fin de l'histoire. Si les prétendants exilés ont été si nombreux pendant un siècle et demi, c'est qu'ils avaient des partisans et des espoirs de retour. Le

prétendant a un but, en théorie du moins, celui de revenir. Un regard rétrospectif sur la période tend à faire considérer au lecteur contemporain que ce retour n'est que chimère politique. C'est oublier que les restaurations ont existé : celle de Louis XVIII en 1814, celle de Napoléon III en 1852 même si le terme n'est pas officiellement employé, il s'agit bien du retour sur le trône du prétendant d'une dynastie régnante. Le comte de Chambord a manqué de peu la sienne en 1871 puis en 1873. Il faut ajouter que jusqu'en 1914 au moins, les monarchistes représentaient une force non négligeable en France. Et, dans une Europe essentiellement monarchiste, les régimes républicains apparaissent davantage comme une exception que comme la règle jusque dans l'entre-deux-guerres. La posture de prétendant n'était ni absurde ni désespérée, et les républicains qui ont exercé une surveillance étroite sur tous ces augustes personnages le savaient bien.

Faire l'histoire des prétendants en exil, ce n'est pas seulement narrer leurs pérégrinations, c'est montrer qu'ils ont été un rouage essentiel de l'histoire politique de leur temps. Ils ont, à des degrés divers, entretenu l'idée monarchique en France par le maintien ou le renouvellement des traditions dont ils étaient les héritiers. L'exil, conçu pour bloquer leurs initiatives, a pu constituer un formidable levier politique, soit qu'il ait fourni un répertoire d'images en leur faveur, soit qu'il leur ait permis de se reconstituer une virginité. À rebours d'une tradition historiographique qui met plutôt l'accent sur la douleur de l'exil des princes, nous voudrions dans cet ouvrage insister sur leurs luttes et leurs espoirs de remonter un jour sur le trône.

Nous avons pour cela choisi une approche semi-biographique qui permet de suivre la chronologie des événements dans une période extrêmement dense. L'ouvrage s'ouvre sur le cas tout à la fois inaugural et paradoxal du comte de Provence. Ce dernier est un émigré avant d'être un exilé, et il n'est que prince au moment de son départ. C'est sur la terre étrangère qu'il devient roi, prenant le nom de Louis XVIII.

Maria Sofia Mormile brosse le portrait de ce cadet ambitieux de la maison de France dont les conceptions dynastiques dictent toute l'attitude loin de sa patrie. Il érige un premier modèle de souverain exilé, celui qui refuse à tout prix d'abdiquer la dignité royale, modèle que les prétendants suivants choisiront de suivre ou non.

Le deuxième cas étudié n'est autre que celui de Napoléon I<sup>er</sup> dont les séjours dans l'île d'Elbe puis dans celle de Sainte-Hélène ont donné lieu à une abondante et récente bibliographie à l'occasion du bicentenaire de sa mort. Vincent Haeghele aborde cette question d'une manière toute nouvelle, en envisageant l'ensemble de la vie de Napoléon sous l'angle de l'exil depuis son départ de Corse jusqu'à sa mort à Sainte-Hélène. Il souligne à quel point ce déchirement de l'exil a constitué un moteur pour l'action politique de l'Empereur du début à la fin. À bien des égards, l'attitude de Napoléon n'est pas très éloignée de celle de Louis XVIII : jamais dans l'exil, il ne se considère autrement que comme empereur.

Les choses en vont très différemment pour son fils l'Aiglon, comme le montre dans le troisième chapitre Lætitia de Witt. Le roi de Rome n'a vécu ni en prétendant ni en monarque *in partibus*, mais, sous le titre de duc de Reichstadt, en prince autrichien. Sa famille maternelle, tout en l'entourant d'affection, s'est efforcée de réduire à néant l'héritage paternel et ses potentialités politiques.

À l'inverse, ses cousins de la branche aînée des Bourbons, qui retournent en exil à la même époque, se coulent dans le modèle fixé par Louis XVIII. Tant Charles X que « Louis XIX » se considèrent comme rois de France par droit de naissance, au point de regarder les abdications qu'ils ont pourtant eux-mêmes signées à Rambouillet en 1830 comme nulles et non avenues. Mais, ainsi que le montre Pierre Morel, cette volonté de conserver intact l'ordre dynastique jette la confusion parmi leurs partisans et affaiblit les espoirs de restauration pendant plusieurs années.

Dans un cinquième chapitre, Grégoire Franconie analyse le début de l'exil de la troisième dynastie française, les Orléans, après la révolution de 1848. Pour Louis-Philippe, qui a déjà connu cette condition d'exilé sous la Révolution, il s'agit là d'un échec cinglant, politique mais aussi personnel. Puisqu'il meurt rapidement, en 1850, c'est à son petit-fils le comte de Paris que revient d'inventer un orléanisme de l'exil. Tâche complexe, qui s'apparente essentiellement à une quête de légitimation et de réconciliation avec la branche aînée face à la concurrence bonapartiste.

Celle-ci est incarnée, après la mort du duc de Reichstadt en 1832, par son cousin Louis-Napoléon, fils de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais. Alors que son oncle Joseph et son père ne s'érigent pas véritablement en prétendants impériaux, il relève le flambeau dynastique. Cet isolement est pour lui, de même que pour son oncle, un aiguillon comme le souligne Juliette Glikman. Il invente une rhétorique de l'exil au service de sa conquête du pouvoir. Il est, depuis Louis XVIII, le premier prétendant exilé à recouvrer son trône. En revanche, contrairement au roi Bourbon, il ne meurt pas dans son lit, mais en Angleterre, sa capture lors de la défaite de Sedan en 1870 lui ayant coûté la couronne. Son expérience est la démonstration tout à la fois de la possibilité d'une restauration monarchique et de la fragilité des trônes français au XIX<sup>e</sup> siècle.

Son départ en exil ouvre une nouvelle période d'incertitudes en France et semble rendre possible une autre restauration, celle du comte de Chambord, petit-fils de Charles X dont j'aborde les années d'exil dans le septième chapitre. Proclamé « Henri V » en 1830 par les abdications de Rambouillet, il reste dans l'ombre de son grand-père puis de son oncle jusqu'à la mort de celui-ci en 1844. Partisan d'une monarchie traditionnelle et contre-révolutionnaire, il pense pouvoir faire la Restauration à ses conditions, se trompant sur l'équilibre des forces politiques du pays. Il est le dernier dynaste français à avoir eu des chances réelles de monter sur le trône. Son décès,

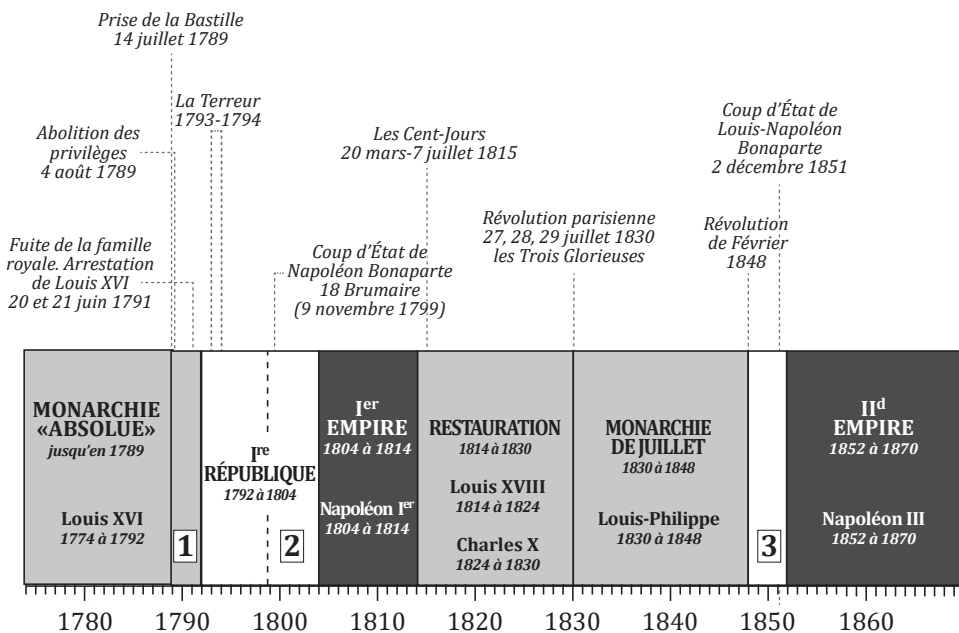
en 1883, met également fin, pour l'essentiel, aux querelles internes du royalisme français qui se réunifie. Il reste alors deux options monarchistes, l'une orléaniste, l'autre bonapartiste, se posant en alternatives d'une fragile III<sup>e</sup> République, qui vote une nouvelle loi d'exil en 1886 pour parer au danger.

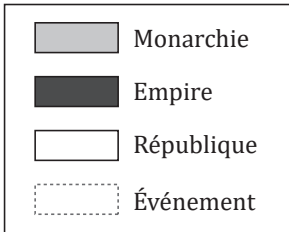
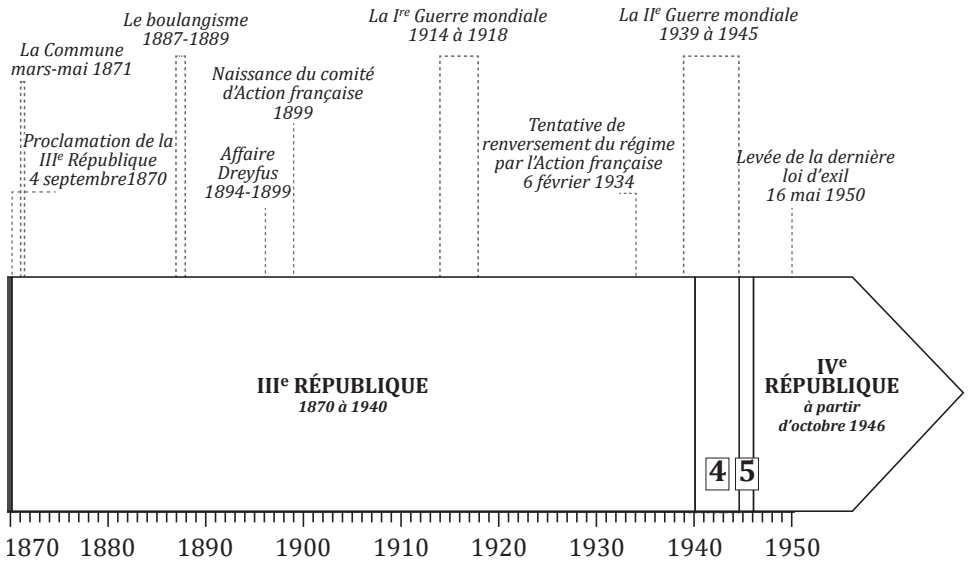
Maxime Michelet évoque les derniers prétendants bonapartistes. Le prince impérial, fils de Napoléon III, relève l'héritage de son père et agit en prétendant de la mouvance bonapartiste. Cependant, sa mort en 1879 et le fait que la succession impériale passe au très controversé prince Jérôme Napoléon, mettent au jour les dissensions entre les tendances républicaines et proprement monarchiques du bonapartisme. Ce dernier entame alors son déclin, tandis que les prétendants cessent peu à peu de l'être. Dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, en dépit de son insertion remarquable dans les réseaux dynastiques européens, le prince Victor a pratiquement abandonné toute prétention au trône.

À l'inverse, la « prétendance » est au cœur de l'identité princière des Orléans depuis le duc d'Orléans jusqu'au second comte de Paris, comme le montre Bruno Goyet dans le dernier chapitre. Les Orléans ne renoncent pas à revenir au pouvoir, mettant leur fortune au service de leur cause. Néanmoins, le rapprochement du duc d'Orléans avec l'Action française est tout autant une chance qu'un fardeau. L'Action française apporte un second souffle au royalisme français, mais lie les mains des princes. Toute la politique d'Henri, comte de Paris, consistera à se détacher de Maurras, sans parvenir à offrir une alternative aussi forte. Quand, en 1950, la loi d'exil de 1886 est abrogée, en réalité, les prétendants n'ont plus le poids politique qu'ils pouvaient avoir soixante-dix ans plus tôt. N'étant plus un danger pour la république, ils reviennent en France.

Hélène Becquet

# Chronologie politique de la France





- 1** MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE 1789 à 1792
- 2** CONSULAT 1799 à 1804
- 3** II<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE 1848 à 1852
- 4** ÉTAT FRANÇAIS juillet 1940 à août 1944
- 5** GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE août 1944 à octobre 1946





# Un exil inaugural : Louis XVIII

par Maria Sofia Mormile

« Ai-je jamais cessé de l'être ? » C'est ainsi que Louis XVIII aurait répondu à un courtisan lui annonçant qu'à la suite de l'abdication de Napoléon, il était enfin roi de France<sup>1</sup>. Phrase célèbre, à la limite du légendaire, mais qui traduit néanmoins un trait fondamental de ce prince : la détermination à régner – et pas seulement à régner lorsqu'il sera effectivement appelé à le faire par le Sénat français en 1814, mais bien avant. Louis-Stanislas-Xavier, frère cadet de Louis XVI, revendique le titre royal en juin 1795, lors de la mort de son neveu Louis XVII, et s'estime le légitime roi de France pendant les vingt années d'exil qui suivent. Né cadet et souffrant de l'être, il voit la Révolution française anéantir, de manière dramatique, les deux obstacles fondamentaux à sa succession au trône, mais aussi le trône même. Cependant, tout en errant d'un État européen à l'autre, contesté sans être reconnu, éprouvant des pressions politiques et des difficultés financières, cet homme revendique sans cesse son droit de naissance, établissant un modèle de roi en exil qui sera imité plus tard par ses successeurs, qu'ils soient de sa famille, les Bourbons, ou de la dynastie concurrente, les Bonaparte.

## *La patience du cadet*

À sa naissance, le 17 novembre 1755, le comte de Provence est quatrième en ligne de succession après son grand-père, Louis XV. Son père, le Dauphin Louis, a déjà deux enfants mâles de sa seconde épouse Marie-Josèphe de Saxe : le duc de Bourgogne et le duc de Berry. En 1757, un quatrième garçon,

appelé le comte d'Artois, voit le jour. Comme souvent, et comme cela s'était déjà produit pour la succession de Louis XV lui-même, qui avait succédé à son arrière-grand-père, c'est une série de deuils qui change les règles du jeu.

En 1761, le duc de Bourgogne tombe malade et meurt peu après. Le Dauphin lui-même meurt en 1765, suivi de Marie-Josèphe en 1767. Ces deuils marquent les enfants royaux non seulement d'un point de vue émotionnel, mais aussi parce qu'ils les mettent pour la première fois face à la fatalité de la succession. L'égalité qui existait jusqu'alors entre les trois cadets est rompue et Berry – le nouveau Dauphin – est placé à un niveau nettement supérieur à celui de Provence et d'Artois. Ceux-ci, de leur côté, n'oublient pas qu'ils ont partagé avec leur frère une condition de parité, ni que les conditions qui ont élevé Berry peuvent se reproduire et les favoriser à leur tour.

C'est là, peut-être, que les germes d'un sentiment d'injustice s'immiscent en Provence pour la première fois et, dès le début, ce sentiment est accompagné par une réaction. Une cousine, Bathilde d'Orléans, témoigne du fait que, depuis la mort de leur père, Provence et Artois sont « continuellement en pénitence, [...] parce qu'ils ne veulent point absolument le [Berry] reconnaître pour dauphin<sup>2</sup> ». Cette protestation enfantine, dont les protagonistes n'ont que dix et huit ans, est cependant révélatrice d'une problématique atavique, à savoir la tension entre les souverains et leurs cadets. Ces derniers se voient ôter tout moyen légitime d'affirmation personnelle afin qu'ils ne constituent pas une menace pour l'autorité monarchique.

L'univers des dynasties est un univers mobile : la mort de parents plus âgés a toujours un revers positif pour les princes, celui de les faire avancer dans la succession. L'avènement du duc de Berry sous le nom de Louis XVI en 1774 a pour effet de rapprocher vertigineusement Provence du trône.

Le jeune roi a vingt ans, il est marié à Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine depuis quatre années, mais n'a toujours pas d'enfant, ce qui fait de Provence son héritier. À dix-huit ans, la

silhouette du futur Louis XVIII souffre déjà d'un embonpoint qui rend sa démarche pesante, mais son caractère est formé : il est « sédentaire par goût », pour reprendre l'expression du comte d'Espinchal. Parlant l'anglais et l'italien, se dédiant à l'étude des sciences, il tient à distance des passions qui entraînent ses frères, la chasse pour Louis XVI et les plaisirs de la capitale pour le comte d'Artois. Depuis le 14 mai 1771, il est l'époux de Marie-Joséphine de Savoie, fille du roi Victor-Amédée III de Sardaigne : le mariage, bien que jamais fondé sur l'amour et qui restera sans enfants, lie les deux époux dans une alliance qui se transformera en une amitié solide au cours des années d'exil. En 1800, Marie-Joséphine se définira dans une lettre comme « une vieille amie de trente ans », appellation que Louis XVIII commentera ainsi avec une certaine auto-ironie lors d'un anniversaire de mariage : « Vous épousiez alors un des plus jolis garçons que j'aie jamais vus. Il ne vous en reste plus qu'un vieux bonhomme. Mais l'automne a encore ses beaux jours, et l'hiver même<sup>3</sup>... »

La position du couple à la cour de Louis XVI est difficile. Si Provence – qu'on appelle « Monsieur », titre réservé aux frères cadets des rois – est bien l'héritier de son frère, ce n'est que jusqu'à ce qu'un autre héritier plus légitime – le fils du roi – prenne sa place. Dans ce contexte, il est perçu comme une alternative au souverain, et, en tant que tel, il est naturellement vu avec suspicion par ceux qui sont plus concernés par le manque de descendance de Louis XVI, notamment l'entourage de Marie-Antoinette. La correspondance de l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Mercy, avec l'impératrice Marie-Thérèse, est plutôt impitoyable envers ce frère à la « conduite de fausseté » dont l'influence serait toujours à contester « si le roi restait sans enfants<sup>4</sup> ». Cette idée de fausseté, que Mercy attribue au contraste entre une attitude calme et respectueuse et la poursuite d'intérêts personnels de la part de Provence, serait plutôt le résultat d'une contradiction intérieure. D'un côté, la dignité qu'il ressent en tant qu'héritier, de l'autre, la menace constante que cette position puisse s'effondrer.